



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission d'étude chargée d'étudier le préavis municipal 14/2018 Aménagement du territoire. Crédit de CHF 585'000.- pour l'étude préliminaire, l'élaboration du plan directeur communal, ainsi que la révision du plan général d'affectation et son règlement

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis 14/2018, composée de Yoan Hunziker, Pierre-Vincent Baechler, Jean-Luc Schwar, Julien Giller et Eric Ramseyer s'est réunie le 20.09.2018 à la salle de municipalité de Palézieux-Village en présence de Monsieur Olivier Sonnay, municipal.

Monsieur le Municipal Olivier Sonnay nous a présenté le préavis et a répondu à toutes les questions de la Commission

Les éléments marquants de ce préavis relevés par la Commission sont les suivants :

La Commune d'Oron a l'obligation de refaire un PGA dont les besoins identifiés à l'horizon de 15 ans devront être satisfaits.

1. Etude préliminaire constituant la vision communale. 44 questions.
2. Plan directeur Communal : stratégie et grandes lignes pour les 15 à 20 prochaines années.
3. Plan général d'affectation et son règlement

Quelques objectifs importants du nouveau PGA

- Réalisation d'un projet de territoire régional fédérateur des 10 communes fusionnées.
- Elaboration d'outils techniques opérationnels au service de la Commune et de ses citoyens.
- Coordination du développement sur l'ensemble de la Commune.
- Unification et mise en cohérence des dispositions réglementaires et du plan d'affectation des 10 localités.
- Simplification des règlements et de mise en application.
- Adoption des nouvelles exigences cantonales et fédérales par le redimensionnement de la zone à bâtir d'habitation.
- Favoriser un développement qualitatif plutôt que quantitatif pour le bien de la Commune.



Calendrier

1. L'étude préliminaire devrait être soumise au canton avant fin 2018 afin de pouvoir bénéficier du subventionnement.
2. Le PDCom. devrait en principe être mis en consultation à l'enquête publique vers mi-2020.
3. Le PGA et son règlement devrait être mis à l'enquête publique en 2021.

Prix

Le coût total prévu pour l'étude et la réalisation des plans et du règlement du PGA est de CHF 585'000.-répartis comme suit :

- CHF 61'000.-, pour la 1^{ère} étape – étude préliminaire.
- CHF 93'000.-, pour la 2^{ème} étape – PDCom.
- CHF 145'000.-, pour le PGA et son règlement.
- CHF 60'000.-, pour les études conjointes des bureaux d'ingénieurs.
- CHF 73'000.-, pour options des bureaux d'ingénieurs.
- CHF 111'000.-, pour autres prestations et frais divers.
- CHF 42'000.-, de TVA.

Le coût de ce PGA peut paraître élevé mais cela représente un énorme travail pour l'élaborer, avec CHF 111'000.- pour 'autres prestations et frais divers' la Commission estime qu'il y a un peu de marge de manœuvre pour que le coût total ne soit pas dépassé.

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 14/2018 Aménagement du territoire. Crédit de CHF 585'000.- pour l'étude préliminaire, l'élaboration du plan directeur Communal, ainsi que la révision du plan général d'affectation et son règlement, tel que présenté.

La Commission

Yoan Hunziker

Pierre-Vincent Baechler

Jean-Luc Schwar

Julien Giller

Eric Ramseyer

Oron, le 26 septembre 2018

